

## BLASTER PAE



### DÉGRAISSANT DÉSINFECTANT SURFACES ALIMENTAIRES PRÊT A L'EMPLOI

**BLASTER PAE** est un nettoyant, dégraissant et désinfectant des surfaces alimentaires.

**BLASTER PAE** est d'utilisation très facile car il est prêt à l'emploi.

**BLASTER PAE** s'utilise dans les cuisines, restaurants, locaux de stockage, de préparation et de transformation et pour les matériels de transport, de préparation et de transformation des denrées alimentaires et produits d'origine animale.

**BLASTER PAE** convient pour éliminer toutes souillures grasses des sols, murs, plans de travail, chambres froides, équipements, ustensiles, etc.

**BLASTER PAE** est bactéricide selon les normes **EN 1040**, et **EN 1276** sur *Pseudomonas Aeruginosa*, *Escherichia coli*, *Enterococcus hirae* et *Staphylococcus aureus* en conditions de propreté et de saleté à partir d'une concentration à 25 %.

**BLASTER PAE** est conforme à la norme fongicide **EN 1275** sur *Candida albicans* (concentration à 6 % du **BLASTER**).

### Mode d'emploi

#### Nettoyage et désinfection :

- pulvériser la solution sur la surface
- laisser agir au minimum 5 minutes
- brosser si nécessaire puis rincer à l'eau claire

### Précautions d'utilisation

Ne pas utiliser **BLASTER PAE** en association avec d'autres produits et dans de l'eau supérieure à 40°C, sinon il perdrait son efficacité désinfectante. Stocker à l'abri du gel.

### Caractéristiques

Emballages : carton de 12 pulvérisateurs de 750 ml et carton de 12 flacons de 750 ml + 2 têtes.

Sécurité : Risque d'effets corrosifs graves. La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH (selon directive 2001/59/CE) et (Directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses)).

pH : 11.8

Densité : 1,00

Conforme à l'arrêté du 08/09/99 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour *le personnel médical*.

01/03/07 Ind. 6

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.